

SEJOUR A STRASBOURG : 4, 5 et 6 février 2019

Accompagnateurs : Mmes Amieux, Cotte, Lefranc et M. Allaoui, Chatelain et Morel

■ Lundi 4 février : voyage et village typiquement alsacien

- **8h** : Rassemblement **Place Carnot** à La Tour du Pin pour un départ à 8h15
- Pique-nique sur une aire d'autoroute ➤ **prévoir le pique-nique**
- Après-midi à **Thann** : découverte de la culture alsacienne avec une chasse au trésor
- Goûter à Thann ➤ **prévoir le goûter**
- Répartition dans les chambres, repas et nuit à l'**Auberge de Jeunesse à Strasbourg**

■ Mardi 5 février : Strasbourg et le Conseil de l'Europe

- Visite guidée du **Conseil de l'Europe** et jeu de piste dans le **Quartier Européen**
- Pique-nique (fourni par l'Auberge de jeunesse)
- Après-midi dans **Strasbourg** : visite guidée + temps libre
- Repas et nuit à l'Auberge de Jeunesse

■ Mercredi 6 février : Palais du pain d'épices et retour

- Visite ludique du Palais du pain d'épices à **Gertwiller**
- Pique-nique (fourni par l'Auberge de jeunesse)
- **20h** : arrivée au Champ de Mars à La Tour du Pin



➤ **La carte d'identité (ou passeport ou carte avec photo) en cours de validité** à montrer obligatoirement en montant dans le bus. Votre enfant devra l'avoir en permanence sur lui.

- Le **pique-nique**, boissons et goûter pour le lundi 4 février (dans un sac qui ira dans la soute du bus)
- Serviette et **trousse de toilette** (les draps et couvertures sont fournis par l'Auberge de jeunesse)
- Une petite valise ou sac de voyage qui restera à l'Auberge ET un **petit sac à dos** pour la journée
- De bonnes chaussures, des **vêtements chauds et de pluie** (pensez aux vêtements à capuche imperméables)
- **De quoi écrire** et une pochette pour ranger les documents distribués lors des visites
- **Argent** de poche (temps libre à Strasbourg et boutique du Pain d'épices)
- Jeux de cartes ou de société pour le bus et les soirées à l'Auberge MAIS sous la responsabilité de son propriétaire
- Traitement médical si nécessaire (penser à joindre une photocopie de l'ordonnance)

➤ Les **téléphones portables** seront autorisés dans la journée en tant qu'appareil photos uniquement. Ils seront confisqués en cas d'utilisation excessive.